

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES DU RHONE

COMMUNE
D'ENSUES-LA-REDONNE

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le 17/04/2026
ID : 013-211300330-20260417-2026_31_CM-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°2026- 31 -CM

SEANCE DU QUATORZE AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX

Début de séance à 18h35 .

PRESENTS :

Mesdames, Sophie BILLECI, Laetitia CLEMENT-ORTUNO, Modesty DECKERS, Karen DOSSETTO, Hélène FRANCESCHI, Catherine KERVAJAN, Aurélie POTIER DORCHY, Fabienne REMANT-DOLE, Valérie SALLES, Hélène VARRE, Louise VINCENZI.

Messieurs, Michel ILLAC, Jean-Pierre BENNATI, Maxime BERTO, Alain CASTEL, Constant COUTSOURAS, Philippe ERRERO, Robert FHAL, Christophe GLORIAN, John LANNE, Jean-Paul MAYOT, Yannik MOREL, Eric OLIVE, Jean-Michel OLIVE, Roger PURROY, Marcel TURCHIULI.

ABSENTS EXCUSES :

- *Madame Maryline BRU est absente et s'excuse, elle donne son pouvoir à Sophie BILLECI.*
- *Madame Sylvie ASENJO VANUCCINI*
- *Monsieur Ozkan KIZILDAG*

PRESIDENT DE SEANCE :

Monsieur Michel ILLAC, maire.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Jean-Pierre BENNATI a été nommé à l'unanimité, secrétaire de séance.

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 27

→ *L'ordre du jour s'est achevé à 20h35.*

Objet : Autorisation de signature de l'avenant à la convention tripartite de répartition des charges entre les signataires pour l'hébergement des renforts de gendarmerie

Annexe : Avenant à la convention tripartite de répartition des charges entre les signataires pour l'hébergement des renforts de gendarmerie

Monsieur le Maire rapporte :

Dans le cadre de l'accueil des renforts de gendarmerie durant la période estivale 2025, et face aux difficultés rencontrées lors des précédentes saisons en matière d'hébergement, les communes de Carry-le-Rouet, Ensues-la-Redonne et Sausset-les-Pins ont convenu, dans le cadre d'une convention signée en juin 2025 de mettre en œuvre une solution mutualisée d'hébergement en recourant à la location de mobil-homes.

La convention tripartite de répartition des charges entre les signataires a défini les modalités de répartition des dépenses entre les communes sur la base du devis transmis par l'hébergeur.

La proposition d'avenant a pour objet de préciser le montant exact pris en charge par chacune des communes au titre des frais d'hébergement des personnels de gendarmerie. Il est précisé que ce montant est réparti à parts égales.

Entendu l'exposé du rapporteur :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-29 et suivants

Vu la convention tripartite signée avec les communes de Carry-le-Rouet, Ensues-la-Redonne et Sausset-les-Pins en juin 2025

Vu le projet d'avenant à ladite convention tripartite entre les communes de Carry-le-Rouet, Ensues-la-Redonne et Sausset-les-Pins

Où le présent rapport et après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention tripartite de répartition des charges entre les communes de Carry-le-Rouet, Ensues-la-Redonne et Sausset-les-Pins pour l'hébergement des renforts de gendarmerie durant la période estivale 2025.

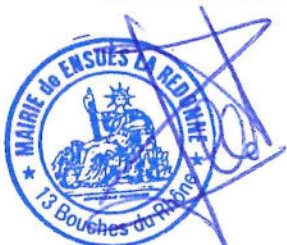
DIT que la dépense est inscrite au budget.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au règlement du titre de recettes complémentaire, émis par la commune de Carry le Rouet, dans les délais légaux.

Le président de séance :

Le Maire

Michel ILLAC



Le secrétaire de séance :

Jean-Pierre BENNATI



AVENANT 1 A LA CONVENTION TRIPARTITE DE REPARTITION DES CHARGES ENTRE LES SIGNATAIRES POUR L'HÉBERGEMENT DES RENFORTS DE GENDARMERIE

Entre les soussignés :

Commune de Carry-le-Rouet,
Hôtel de Ville
Boulevard des Moulins
13620 Carry-le-Rouet,
Représentée par son Maire en exercice, Monsieur René-Francis CARPENTIER
dument habilité par la délibération
Ci-après dénommée « la Commune de Carry-le-Rouet »,

ET

Commune de Sausset Les Pins,
Place Droits de l'Homme
13960 Sausset les Pins,
Représentée par son Maire en exercice, Monsieur Maxime MARCHAND, dument
habilité par la délibération 2024-06-07 en date du 20 juin 2024.
Ci-après dénommée « la Commune de Sausset Les Pins »,

ET

Commune d'Ensuès-La-Redonne,
15 avenue Général de Monsabert
13820 Ensuès-la- Redonne,
Représentée par son Maire en exercice, Monsieur Michel ILLAC, dument habilité par
la délibération n°2020-05-010 en date du 23 mai 2020.
Ci-après dénommée « la Commune d'Ensuès-La-Redonne »,

Ensemble dénommées "les Parties",

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations autorisant les représentants des Parties à signer la convention, annexées ;

PREAMBULE

En conséquence, les parties conviennent d'adopter le présent avenant selon les termes ci-après.

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant modifie l'article 3 – Répartition des dépenses en incluant dans le cout de la location les taxes d'éco-sensibilisation et la taxe de séjour.

Article 2 – Modifications apportées à l'article 3 – Répartition des dépenses

L'article 3 de la convention est modifié comme suit :

La Commune de Carry-le-Rouet assurera la prise en charge initiale de la totalité du coût de la location auprès de l'hébergeur.

Le coût total, sur la base de la facture, s'élève à 19 485,90 € TTC, montant incluant :

- La location des mobile-homes,
- L'éco-sensibilisation,
- Les taxes de séjour.

Ce montant est réparti à parts égales entre les trois communes, soit 6 495,30 € TTC par commune.

Après règlement, la commune de Carry-le-Rouet émettra un titre de recettes à l'attention des communes d'Ensuès-la-Redonne et de Sausset-les-Pins, correspondant à leur part respective, soit un tiers du montant total.

Les deux communes s'engagent à procéder au règlement du titre dans les délais légaux prévus.

Article 3 – Maintien des autres dispositions

Toutes les autres stipulations de la convention initiale demeurent inchangées et continuent à produire leurs effets.

Article 4 – Entrée en vigueur

Le présent avenant prendra effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties.



Fait à Carry-le-Rouet, le

En trois exemplaires originaux

Pour la Commune de Carry-le-Rouet
M. René Francis CARPENTIER, Maire
(Signature et cachet)

Pour la Commune d'Ensuès-la-Redonne
M. Monsieur Michel ILLAC, Maire
(Signature et cachet)

Pour la Commune de Sausset-les-Pins
M. Maxime MARCHAND, Maire
(Signature et cachet)